



Bâle, juin 2024

## Un paysan bio traite en secret

*Prise de position au sujet des reproches dans l'article «Biobauer spritzt heimlich Gift: Konsumenten erhalten nicht immer, was ihnen das Knospen-Label verspricht» publié par CH-Media le mardi 18.06.2024.*

**Le Bourgeon de Bio Suisse mérite la confiance des consommatrices et des consommateurs. Et il l'a. Des enquêtes le prouvent. L'opinion citée concerne un des très rares cas dans lesquels des infractions sont constatées. Il n'y a à notre avis pas de problème fondamental, mais nous prenons cette opinion très au sérieux et nous vérifions si nous rejurons le cas sur cette base.**

Le bien le plus précieux du Bourgeon de Bio Suisse est la confiance: Les fermes qui produisent selon notre Cahier des charges sont contrôlées et certifiées au moins une fois par année par un organisme de contrôle indépendant. Ces plus de 7'500 contrôles annuels ne constatent qu'environ 0,1 pour cent d'infractions à nos directives qui ont pour conséquence un retrait de la certification. C'est une valeur réjouissante qui confirme que les consommatrices et consommateurs peuvent avoir confiance dans le Bourgeon. Et c'est d'ailleurs le cas: La consommation bio par habitant en Suisse a de nouveau été l'année passée la plus grande de toute l'Europe.

Les reproches qui sont mis en évidence dans l'article précité concernent en majorité un cas concret dans le canton d'Argovie. Nous prenons ce cas très au sérieux parce qu'il concerne Bio Inspecta AG, un organisme de contrôle juridiquement et organisationnellement indépendant avec lequel nous travaillons souvent en étroite collaboration. Après que Bio Inspecta AG ait été informée par le département cantonal compétent qu'il y avait un cas de soupçon d'utilisation d'herbicide, le producteur concerné a reçu immédiatement une décision préliminaire concernant un éventuel retrait du certificat et un contrôle extraordinaire a été ordonné. Vu que les différents organismes de contrôle utilisent des procédés de vérification différents, les échantillons du contrôle supplémentaire ont été comparés avec ceux du département cantonal par un institut indépendant et spécialisé. Le laboratoire mandaté n'a pas pu identifier une cause évidente pour les résidus et n'a donc pas prouvé une utilisation volontaire d'un herbicide, ce qui fait que Bio Inspecta AG a renoncé à retirer la certification de ce producteur mais a annoncé d'autres contrôles rapides et réguliers.

Les instances juridiques sont arrivées à une autre conclusion lors de leurs analyses, ce qui explique pourquoi il y a maintenant un jugement pour infraction à l'Ordonnance bio. Nous prenons au sérieux les motifs des jugements et nous allons, comme cela a déjà été dit, effectuer une nouvelle évaluation sur cette base. Nous avons fondamentalement confiance en nos organismes de contrôle et nous ne voyons pas de problématique fondamentale dans notre manière de faire et nos procédés de contrôle qui ont fait leurs preuves.

### Contact:

David Herrmann, Service médias de Bio Suisse, 061 204 66 46, [media@bio-suisse.ch](mailto:media@bio-suisse.ch)